



POLITIQUE D'ÉVALUATION 2023-2028

Programme d'éducation intermédiaire



Dernière révision:
novembre 2023

Approuvée par le C.É.
le 30 avril 2024



*École secondaire
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette*

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6
T 418 872-9836 pal@cssdd.gouv.qc.ca csdecou.qc.ca/pal/

2023-2028

POLITIQUE D'ÉVALUATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE

La politique d'évaluation de notre école (PAL), qui intègre celle du PEI, s'appuie sur les exigences émises par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), mais également sur les différents documents de l'IB comme le guide des Principes à la pratique (mis à jour en 2022) et les Procédures d'évaluation du Programme d'éducation intermédiaire (2022). Elle vise à faire respecter les conditions d'évaluation de notre ministère et du Programme d'éducation intermédiaire. Les conditions mises en place permettront aux élèves d'obtenir le Diplôme d'études secondaire (DES) émis par le MEQ, et le cas échéant, la certification de l'IB et le diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI). Cette politique d'évaluation s'avère une référence sur laquelle tous les intervenants du milieu ainsi que les parents et la direction générale du CSSDD peuvent s'appuyer en tout temps pour les prises de décision ou les litiges découlant de l'évaluation.

Évaluation ministérielle

Les élèves de la formation générale et du Programme d'éducation internationale doivent être évalués selon les normes prescrites dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) du MEQ tout au long de leur formation scolaire. Pour l'obtention de ce *Diplôme d'études secondaires* (Régime de sanction des études au secondaire), les élèves doivent répondre à ces exigences.

1. Obtenir au moins 54 unités de quatrième et de cinquième secondaire dont au moins 20 en cinquième secondaire;
2. Réussir le cours de français de cinquième secondaire;
3. Réussir le cours d'anglais de cinquième secondaire;
4. Réussir le cours de mathématiques de quatrième secondaire;
5. Réussir le cours d'histoire du Québec et du Canada de quatrième secondaire;
6. Réussir le cours d'arts de quatrième secondaire;
7. Réussir le cours d'éthique et culture religieuse ou l'éducation physique de cinquième secondaire;
8. Réussir le cours de sciences de quatrième secondaire.

Sanction officielle des études internationales

Le certificat de l'IB

Le certificat du PEI correspond au niveau de réussite le plus élevé pouvant être atteint dans le cadre du PEI et aboutit à la reconnaissance et à la sanction officielle des études de l'IB. L'organisation de l'IB décernera un Certificat du PEI à chaque élève qui :

- a suivi le programme pendant au moins un an (au moins la 5^e année du PEI);
- a obtenu un total de points égal ou supérieur à 28 (sur les 56 possibles) après que les notes finales des six groupes de matières, de l'interdisciplinarité et du projet personnel ont été additionnées;
- a obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 dans au moins une matière de chaque groupe de matières;
- a obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 pour l'interdisciplinarité;
- a obtenu une note finale égale ou supérieure à 3 pour le projet personnel;
- a rempli les exigences de l'établissement scolaire concernant *l'action par le service*.

Une note finale dans au moins une matière de chacun des six groupes de matières suivants doit contribuer à l'obtention du certificat :

- Langue et littérature;
- Acquisition de langues (ou une seconde option de Langue et littérature);
- Individus et sociétés;
- Mathématiques;
- Sciences;
- Arts, éducation physique et à la santé ou Design.

Relevé de résultats du PEI

Un **relevé de résultats du PEI** qui indique une note finale pour chaque matière pour laquelle l'élève était inscrit, et qui précise, le cas échéant, que les exigences de *l'action par le service* ont été satisfaites sera décerné aux élèves. Veuillez noter que les élèves inscrits à la sanction officielle des études par l'IB peuvent obtenir le relevé de résultats du PEI même s'ils n'ont pas rempli les conditions pour l'obtention du certificat du PEI.

Diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI)

Pour obtenir ce diplôme, l'élève devra :

- Obtenir le *Diplôme d'études secondaires (DÉS)* du *Ministère de l'Éducation*.
- Réaliser et réussir un *Projet personnel* (5^e secondaire), en conformité avec les exigences particulières de la SÉBIQ;

- Réussir les cours suivants :
 - Le cours de français 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement demandés par la SÉBIQ;
 - Le cours d'anglais 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement demandés par la SÉBIQ;
 - Maîtriser les compétences correspondant à la fin de la 2^e année du programme ministériel d'espagnol de 3 ans;
 - Monde contemporain : le cours de 5^e secondaire;
 - Éducation financière : le cours de 5^e secondaire;
 - Mathématiques : un cours enrichi de 4^e secondaire ou un cours de 5^e secondaire;
 - Sciences : un cours de 5^e secondaire.

- Pour *l'action par le service*, le dossier scolaire de l'élève doit contenir une attestation de ses activités d'engagement pour chaque année du programme. Aucune unité n'est attribuée pour la réalisation de ces activités.

Attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale (APPÉSI)

Il est possible de décerner l'APPÉSI (l'Attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale) aux élèves qui ne respectent pas les exigences du DÉSI. Voici les exigences :

- Avoir satisfait aux exigences de *l'action par le service*;
- Avoir suivi les cours requis par l'IB pendant au moins deux ans;
- Avoir réussi le projet personnel;
- Avoir obtenu le DÉS (Diplôme d'études secondaires).

Planification de l'évaluation

Concernant la politique d'évaluation de notre établissement¹, il y a quatre moments ciblés dans l'année où le corps professoral doit transmettre de l'information aux parents ainsi qu'à l'élève sur les apprentissages, les compétences disciplinaires prescrites par le *Ministère de l'Éducation (MEQ)* et le comportement. Il est important de préciser que nous devons respecter les normes et modalités d'évaluation du *MEQ* puisque nous sommes un établissement québécois. Voici une brève description des différentes étapes annuelles.

¹ École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette. Document d'information destiné aux parents sur la nature et les moments des principales évaluations, 2022-2023.

- Au début d'octobre, nous produisons une communication écrite qui rend compte du développement des compétences de l'élève dans chaque discipline. Trois aspects sont mesurés : attitudes et organisation du travail (devoirs et travaux), attitudes et organisation du travail (gestes et paroles) et apprentissages. Cette première communication est diffusée aux parents et aux élèves via le portail de l'école.
- À la mi-novembre, un premier bulletin est produit. Celui-ci présente un résultat en pourcentage pour au moins une compétence dans chacune des disciplines à l'horaire de l'élève. À ce moment, les enseignants doivent prendre un temps d'arrêt afin d'identifier chez l'élève une force ou un défi. Dans le cadre d'une initiative appelée *Projet motivation*, l'enseignant peut ajouter une mention aux élèves s'étant démarqués quant à leur excellence au travail, à leur constance, à leur participation en classe ou à leur progrès;
- Le deuxième bulletin est produit à la mi-février. Comme le bulletin précédent, il fait état des forces et des défis de l'élève de même que du développement de toutes les compétences disciplinaires, en pourcentage. Aussi, une mention peut lui être attribuée;
- La dernière étape se termine au mois de juin. Ce bulletin, sous forme de bilan, doit rendre compte du développement de toutes les compétences disciplinaires du *Ministère de l'Éducation (MEQ)*. C'est d'ailleurs à cette période de l'année que le bulletin sur l'évaluation critériée (détaillée), développé par l'équipe d'enseignants au PEI, sera produit et envoyé aux parents.
- De plus, au moins une fois par année, les enseignants doivent faire l'appréciation d'au moins une compétence des *compétences génériques* (anciennement appelées les compétences transversales lors de l'implantation de la réforme de l'enseignement). Cette appréciation peut se faire à l'un ou l'autre des moments nommés ci-dessus.

Bulletin - évaluation critériée

Pour les élèves du PEI, nous produisons un bulletin sur l'évaluation critériée à la fin de chaque année scolaire afin d'indiquer aux parents comme à l'élève où se situe ce dernier par rapport aux critères de l'IB. En février de chaque année, les enseignants sont aussi invités à communiquer un ou des résultats d'évaluation critériée qu'ils ont consignés pour leur matière respective, de sorte à ce que les résultats IB soient transmis aux parents et aux élèves deux fois au cours d'une année scolaire. Les quatre objectifs spécifiques de chacune des matières du PEI sont mesurés au moins deux fois par année. Tout au cours de l'année, les enseignants fournissent des rétroactions sur une base régulière aux élèves, tout en les évaluant formativement et sommativement, selon leurs différentes intentions pédagogiques. Les enseignants utilisent des pratiques d'évaluation efficaces, en faisant preuve de différenciation, en utilisant la triangulation (observations, productions et conversations) et en tentant le plus possible d'arrimer le *Programme de formation de l'école québécoise* au *Programme d'éducation intermédiaire* lors d'évaluations.

Dans le cadre du *Projet Motivation* de notre école, un gala est organisé à la fin de l'année scolaire afin d'honorer les élèves méritants. Au cours de cette journée, nous reconnaissons deux catégories d'élèves : les **personnalités** de niveau, sélectionnées par les enseignants parmi les élèves ayant obtenu plusieurs mentions au cours de l'année scolaire, ainsi que la catégorie **excellence** qui est remise aux élèves ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires.

POLITIQUE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE

Évaluations IB et SÉBIQ

Les élèves inscrits dans le Programme d'éducation intermédiaire doivent être évalués selon les exigences de l'IB et de la SÉBIQ.

L'évaluation des apprentissages et la méthode de consignation doivent être vues comme deux pratiques distinctes, qui forment cependant un tout dans la gestion de notre établissement. Dans un premier temps, l'évaluation des apprentissages est basée sur le *Programme de formation de l'école québécoise* et sur les exigences du *Programme d'éducation intermédiaire*. Les grilles prescrites par l'IB sont intégrées à chacune des matières tout au long du cursus scolaire. De plus, dans la planification verticale des enseignants, chaque objectif spécifique de chaque discipline doit être évalué au moins deux fois par année, incluant tous les aspects de ces objectifs. Ce processus d'évaluation permet également aux parents de se familiariser avec ce type d'évaluation puisque certains travaux, examens et autres formes d'évaluation sont envoyés à la maison ou montrés aux parents lors des rencontres de bulletin. À la convenance des enseignants, l'établissement valorise les rétroactions avec les élèves à la suite des évaluations afin que la résultante permette d'améliorer l'apprentissage global. Aussi, les élèves sont évalués dans le respect de notre politique d'éducation inclusive; certaines mesures adaptatives individualisées sont prévues et appliquées lors d'activités d'apprentissage et d'évaluation.

En première, deuxième et troisième secondaire, les enseignants des différentes disciplines utilisent les objectifs intermédiaires pour évaluer les élèves, en cohérence avec l'unité de travail disciplinaire ou interdisciplinaire. Cette évaluation formative sert à communiquer à l'élève de même qu'à ses parents son niveau d'atteinte des différents objectifs spécifiques. En quatrième et cinquième secondaire, ce sont les grilles terminales qui sont utilisées par tous les enseignants. Encore une fois, l'évaluation est basée sur l'unité de travail disciplinaire ou interdisciplinaire, mais le processus d'évaluation reste encore formatif. L'objectif est de donner de l'information aux élèves tout comme à leurs parents sur leur niveau d'atteinte de chaque objectif spécifique. D'où l'importance de l'évaluation pour

l'apprentissage et le développement continu. Ayant fait le choix de réaliser les examens électroniques et les portfolios électroniques dans les matières sanctionnées par l'IB, c'est à ce moment que le processus d'évaluation devient sommatif. En effet, le certificat de l'IB est remis aux élèves ayant atteint les exigences minimales prescrites par ce programme. Par ailleurs, les élèves doivent répondre aux critères de l'enrichissement du français et de l'anglais, en plus de réussir à 60% les matières prescrites par la SÉBIQ pour obtenir le diplôme international (DÉSI). L'enrichissement de ces deux matières figure au bulletin des élèves à la 2^e et à la 3^e étape.

Notre établissement a également élaboré **un bulletin** adapté au PEI. Cet outil démontre bien que la philosophie de l'IB demeure une préoccupation dans la planification de cours (horizontale), dans l'élaboration des stratégies d'enseignement, mais également dans l'évaluation des apprentissages. Ce bulletin joue deux rôles essentiels au sein de notre établissement, soit celui de bien refléter les pratiques et les exigences du programme de l'IB ainsi que de permettre la transmission et la communication des données aux différents intervenants impliqués, sans toutefois négliger l'apport des parents dans la formation de leur enfant. Ces derniers reçoivent ce bulletin critérié deux fois par année. En secondaire 5, ce bulletin représente les notes formatives; les relevés de notes de l'IB et de la SÉBIQ (résultats des examens électroniques) seront les résultats officiels finaux. Somme toute, les apprenants sont encore une fois au cœur de nos préoccupations.

Cadre d'évaluation des apprentissages

Notre établissement exige des enseignants des unités de travail et des plans de cours (descriptions des groupes matières) disciplinaire et interdisciplinaire. Chaque enseignant élabore au moins deux unités soit disciplinaire et/ou interdisciplinaire. Ces tâches permettent de vérifier l'atteinte des objectifs spécifiques. Les enseignants doivent s'assurer d'évaluer tous les aspects de ces objectifs au moins deux fois par année dans leur matière et doivent s'assurer que les grilles d'évaluation sont bien comprises par les élèves. Les canevas d'unité de travail proposés par l'IB sont utilisés par les enseignants. À la PAL, ceux-ci doivent compléter une planification annuelle dans chaque discipline faisant état des différentes composantes du programme de l'IB (profil de la communauté de l'apprentissage, contexte mondial, approches de l'apprentissage, concepts, évaluations, sensibilité internationale, etc.). Dans certains cas, les enseignants peuvent utiliser une grille de conversion afin de prendre les résultats critériés (détaillés) et de les transposer en pourcentage sur le bulletin de l'école.

Rencontres de concertation

Afin de bien comprendre les critères d'évaluation de l'IB, les enseignants ont des rencontres prévues à l'école par *équipe-matière* environ trois fois par année. Lors de ces rencontres, les enseignants discutent de leur compréhension des critères et s'assurent d'une bonne cohésion dans l'équipe. Elles garantissent à l'équipe-école une normalisation interne quant au processus d'évaluation. Ces moments permettent d'établir et de remettre une planification verticale de chaque matière concernant les composantes du programme, notamment les contextes mondiaux, les concepts clés et connexes ainsi que l'évaluation des objectifs spécifiques.

D'autres rencontres sont aussi prévues à l'horaire en *équipe-niveau*. Ces moments sont essentiels, car ils permettent une bonne planification horizontale, un partage d'informations pour les attentes en matière d'apprentissage, et une concertation en vue des projets interdisciplinaires. C'est à ces occasions que les enseignants de la 1^{re} à la 3^e secondaire s'assurent que les heures de Design sont réalisées ainsi que les exigences liées à l'évaluation.

Formations continues et formelles

La direction s'assure que tous les départements sont à l'affût des nouveautés quant à l'évaluation et que tous sont dans l'appropriation de leur guide disciplinaire. Pour ce faire, la PAL offre aux nouveaux enseignants une formation de base nécessaire pour enseigner au PEI. Par la suite, les enseignants qui le désirent peuvent assister aux différentes formations proposées par l'IB et la SÉBIQ. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux vont à ces formations sur une base volontaire ou par rotation, selon les demandes.

Droits et responsabilités des différents acteurs

Tous les acteurs de la communauté scolaire sont impliqués dans le processus d'évaluation. Les élèves doivent s'engager dans leurs apprentissages, participer aux récupérations au besoin et prendre en considération les rétroactions qu'ils reçoivent afin d'être bien préparés pour les évaluations sommatives et les examens électroniques. Accompagné par les autres acteurs (parents, enseignants, professionnels), l'élève a la responsabilité d'être actif et présent tout au long du processus d'évaluation, qu'elle soit formelle ou informelle, formative ou sommative, et de demander de l'aide au besoin, que ce soit à ses enseignants, à son tuteur ou à des professionnels de l'école. De son côté, l'enseignant choisit des moyens appropriés pour évaluer les élèves qui lui sont confiés afin de valider l'atteinte des objectifs (LIP art. 19)². À chaque début d'année scolaire, ils participent aussi à l'élaboration des Normes et

² Publications Québec. Loi sur l'instruction publique.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

modalités de l'évaluation, qui est approuvée par la direction de l'école. Ce document est disponible pour consultation sur le site web de notre école (section "parents - informations générales")³ et il est approuvé par la direction (LIP art 96.15). De concert avec les enseignants et en lien avec notre politique d'éducation inclusive, la direction doit s'assurer que l'évaluation respecte les besoins spéciaux des élèves HDAA (LIP art 96.14). Des espaces physiques sont notamment prévus à cet effet (locaux isolés, locaux fermés pour rencontres, bibliothèque, etc).

Rôle prépondérant du comité approches de l'apprentissage

Le comité des *approches de l'apprentissage* propose une grille d'autoévaluation sur les méthodes de travail à deux reprises dans l'année scolaire, soit en janvier et en mai. Chaque élève doit s'autoévaluer sur le développement des dix compétences des approches de l'apprentissage, lesquelles sont préalablement expliquées par le tuteur du groupe.

Une fois cette étape réalisée, les élèves sont amenés à écrire une de leurs forces et un défi à relever au cours de la période visée par cette évaluation. Par la suite, l'équipe-niveau se rencontre pour discuter de chacune des évaluations et consigne les résultats. Cette grille est signée par la direction, le tuteur ou la tutrice, l'élève ainsi que par les parents.

Évaluation électronique

Dans notre établissement, nous avons fait le choix de participer aux examens électroniques de l'IB afin de rendre possible la certification de nos élèves. En effet, depuis mai 2015, l'IB a changé sa façon de certifier les élèves, afin d'uniformiser les pratiques dans les différents établissements d'enseignement, mais aussi dans le but de prendre un virage informatique, tendance de plus en plus présente à l'échelle mondiale. Durant deux semaines, selon un horaire préétabli par l'IB, tous nos élèves inscrits au PEI doivent faire six évaluations électroniques. Lors d'une soirée d'information aux parents du mois de septembre, ces derniers sont avisés de ce processus d'évaluation et des dates importantes à retenir. Sous aucun prétexte, un élève ne peut s'absenter ou bénéficier d'une reprise au cours du mois de mai. La réussite de tous ces examens de même que l'obtention de l'unité de travail en éducation physique et à la santé, du projet personnel et de l'action par le service permettra la certification internationale. Si un élève échoue l'un ou l'autre des examens électroniques, il peut, s'il le demande, se présenter à une reprise d'examen au cours du mois de novembre suivant. Les normes et modalités de ces reprises seront définies selon le nombre de candidats intéressés par ce processus. Il est à noter que des frais supplémentaires seront à défrayer par l'élève pour bénéficier de cette opportunité.

³ Polyvalente de L'Ancienne-Lorette. <https://pal.cssdd.gouv.qc.ca/parents/informations-generales/>

